

Pétition contre les heures supplémentaires

Les heures sup tuent l'emploi !

Dans de nombreux établissements, du collège à l'Université, le nombre d'heures supplémentaires est tel qu'il dispense l'Administration de créer des demi-postes, voire des postes entiers de titulaires.

Pour donner un exemple, à l'Université, si chacun d'entre nous refusait les heures supplémentaires, cela dégagerait 3 812 359 heures (~ 133 millions d'euros), soit plus de 17 000 postes d'enseignants-chercheurs pour les universités françaises.¹

Le décret 50-583 du 25/05/1950 précise que 2 heures supplémentaires peuvent être imposées aux enseignants. Depuis 1999 (décret du 10/10/1999), cette obligation est passée à 1 heure, voire aucune dans certains cas : préparation à l'Agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidats aux concours de recrutement de la fonction publique, temps partiel, etc. A l'Université, aucune heure supplémentaire ne peut être imposée.

Les heures supplémentaires ne doivent pas être considérées comme anodines et naturellement incluses dans l'emploi du temps. L'acceptation d'heures supplémentaires relève d'un choix de l'individu, qui ne contribue pas à réduire le chômage ni la pauvreté. Ceux qui se justifient au nom d'un dévouement aveugle à l'Education Nationale ou d'une nécessité pécuniaire incontournable oublient que ceux qui sont au chômage attendent d'avoir un poste pour gagner leur vie.

C'est pourquoi nous devons commencer par refuser lesdites heures et ensuite agir fermement pour qu'elles soient converties en heures statutaires, et ce, malgré le leitmotiv des instances supérieures, qui répètent en boucle l'impossibilité de changer la situation.

Refuser les heures supplémentaires, c'est opter pour une possible augmentation du nombre de postes aux concours et pour la création de postes de titulaires. C'est aussi ne pas accepter cette contradiction qui consiste à former de futurs enseignants que nous empêcherons -une fois qualifiés- de travailler, en monopolisant les heures supplémentaires qui devraient être réparties. De plus, les heures supplémentaires sont incompatibles avec la bonne réalisation des missions qui nous sont confiées.

Le partage et la solidarité doivent se traduire par des actes, c'est pourquoi, nous soussignés, nous engageons à refuser les heures supplémentaires non obligatoires et à agir collectivement pour permettre leur transformation en postes de titulaires.

<i>Nom</i>	<i>Prénom</i>	<i>Établissement</i>	<i>Signature</i>

Pétition à l'initiative de Sud Éducation 86 (<http://sudeduc86.org>)

¹ Les chiffres sont ceux du Ministère, obtenus dans un document publié par l'Agence de Modernisation des universités (année 1995).